

PROCES-VERBAL

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le MARDI 25 NOVEMBRE 2025 à 18 heures
Hôtel Communautaire – 110, rue des Moulins - FORBACH

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

M. PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD) — M. SCHOULLER (BETTING) —
MM. SCHIRLE et LEGROS (CARLING) - M. MAACHE (COCHEREN) —
M. SPRENGER (FORBACH) - M. DINE et Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH)
- M. KREVL (HOMBOURG-HAUT) — M. DERVEAUX (L'HOPITAL) - M. LEBLEU
(LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD) - M. DRUT (MACHEREN) — MM. MUSCARI -
PEDROTTI (MORSBACH) — M. DERUDDER (OETING) - MM. KOENIG — KAISER
(PETITE-ROSSELLE) — MM. BINTZ — VERRI (ROSBRUCK) — MM. GAUDIG -
HELPENSTEIN (SAINT-AVOLD) — M. HILPERT (THEDING)

Absent(e)s et excusé(e)s : M. APPEL (BENING-LES-SAINT-AVOLD)
Procuration M. PIVEC
M. JOCHUM (BETTING)
Mme MALINI (FOLKLING)
M. PRODOHL (FOLKLING)
Mme NOWAK (FORBACH)
Procuration M. SPRENGER
M. TUMOLO (HOMBOURG-HAUT)
Procuration M. KREVL
Mme CHUDY (L'HOPITAL)
M. THIRY (LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD)
Mme MARTINEZ (MACHEREN)
M. FROEHLINGER (OETING)
M. SALING (THEDING)

Assistant en outre :

Mmes DRUI ET LALE – SIEAR
M. KRAUSER - SIEAR

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025
 2. Rapport d'Orientation Budgétaire
 3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026
 4. Renouvellement du personnel à temps non complet
 5. Programme pluriannuel d'entretien - Attribution du marché à bon de commande 2025-2029
 6. Mission de maîtrise d'œuvre pour la définition d'un programme de renaturation sur le ruisseau Le Bruchgraben - Attribution du marché
 7. Divers
-

Monsieur le Président présente Madame Virginie LALE, qui va succéder à Madame Marie-Rose DRUI qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2026.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

◦◦◦

2. Rapport d'Orientation Budgétaire

➤ **Contexte réglementaire du SIEAR**

Créé en 1982, le Syndicat d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle (SIEAR) a dû, à plusieurs reprises, s'adapter à l'évolution réglementaire et environnementale.

Dans le cadre de la nouvelle loi GEMAPI, le SIEAR a modifié ses statuts afin de répondre aux exigences de la Loi NOTRe qui a attribué aux EPCI à fiscalité propre une nouvelle compétence obligatoire en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le SIEAR en accord avec les différentes intercommunalités du bassin versant de la Rosselle exerce cette nouvelle compétence en lieu et place des EPCI sur le territoire des communes de :

- CAFPF : Cocheren, Folkling, Forbach, Morsbach, Oeting, Petite-Rosselle, Rosbruck, Théding
- CCFM : Béning les St. Avold, Betting, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut
- CASAS : Carling, L'Hôpital, Macheren, Saint-Avold
- CDUF : Longeville-lès-Saint-Avold

➤ **Orientations budgétaires 2026**

○ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées :

- des charges à caractère général
- des charges de personnel et frais assimilés
- des autres charges de gestion (indemnités des élus)
- des charges financières représentées par l'emprunt de 100 000 € réalisé en 2006 auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 20 ans (du 13.02.2006 au 25.08.2026). Le montant de l'échéance est de 6 930,14 € dont 243,72 € pour les intérêts et 6 686,42 € pour le capital)

○ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées :

- de la participation de la Société ARKEMA qui s'élève à 15 000 €
- de la participation des EPCI (sur la base de 4 €/habitant depuis février 2022)

○ Dépenses d'investissement

Le programme de travaux sur la Rosselle et ses affluents prévoit les interventions suivantes (TTC) :

1. Mission maîtrise d'œuvre Rosselle 2	20 000 €
2. Travaux de renaturation Rosselle 2	320 000 €
3. Etude Danger Digue de Betting	15 000 €
4. Mission maîtrise d'œuvre Bruchgraben	65 000 €
5. Travaux d'entretien courant	120 000 €
6. Interventions ponctuelles	120 000 €
TOTAL	660 000 €

- Recettes d'investissement

Les recettes attendues proviennent essentiellement du financement, par l'Agence de l'Eau, pour les travaux de renaturation du programme Rosselle 2, le programme et l'étude diagnostic du Bruchgraben pour un montant total d'environ 380 000 €.

➤ Contribution des EPCI

Compte tenu :

- des futurs travaux d'investissement
- des programmes d'entretien de renaturation et de restauration

il est proposé de maintenir la contribution sur la base de 4 €/habitant pour les intercommunalités dont la participation s'établirait comme suit :

INTERCOMMUNALITE	POPULATION	CONTRIBUTION
CAFPF	40 995 habitants	163 980 €
CASAS	26 587 habitants	106 348 €
CCFM	21 403 habitants	85 612 €
DUFCC	3 655 habitants	14 620 €
TOTAL	92 640 habitants	370 560 €

*Chiffres 2025

Le Comité Syndical

**prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire
et décide**

- de fixer la participation des intercommunalités pour 2026 sur la base de 4 € par habitant correspondant aux contributions ci-dessus
- de solliciter la participation de la Société ARKEMA qui s'élève à 15 000 €.

○
○
○

**3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote
du Budget Primitif 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical

décide

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits, d'un montant de **456 950 €** sont affectés aux opérations figurant sur l'état ci-dessous et devront être inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2026.

SECTION D'INVESTISSEMENT

20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 750 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 575 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	342 625 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

◦◦◦

4. Renouvellement du personnel à temps non complet

Madame Marie-Rose DRUI, en charge depuis 2018 du secrétariat, du suivi du budget et des comptes du SIEAR ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2026, il convient de procéder à son remplacement.

Il est proposé de recruter à temps non complet, Madame Virginie LALE, sur un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à raison de 14 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Comité Syndical

décide

- de recruter Madame Virginie LALE aux conditions ci-dessus énumérées,
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

◦◦◦

5. Programme pluriannuel d'entretien – Attribution du marché à bon de commande 2025-2029

Par délibération en date du 4 octobre 2021, le SIEAR avait confié le marché à bons de commande pour l'entretien de la Rosselle et de ses affluents à la Société SETHY de Montigny-lès-Metz pour une durée de 4 ans.

Ce marché étant arrivé à échéance, il a été procédé à un nouvel appel d'offres en date du 14 octobre 2025.

Le délai de remise des offres a été fixé au 13 novembre 2025.

Seule l'entreprise SETHY a répondu au marché.

Le Comité Syndical

décide

- de confier les travaux d'entretien à l'entreprise SETHY
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Délibération adoptée à l'unanimité.

◦◦◦

6. Mission de maîtrise d'œuvre pour la définition d'un programme de renaturation sur le ruisseau Le Bruchgraben – Attribution du marché

Suite à la consultation concernant l'étude diagnostic du Bruchgraben et par délibération en date du 12 octobre 2023, le SIEAR avait décidé de confier cette étude au BE SINBIOSCOP pour un montant de 43 917.00€ TTC.

Le rendu et la restitution de cette étude ont été réalisés lors du Comité Syndical du 27 juin 2024.

Suite à cette étude, un appel à candidature pour désigner un maître d'œuvre pour la définition d'un programme de renaturation a été lancé le 21 novembre 2024, suivi de plusieurs rappels. Cette consultation n'a suscité aucune candidature.

Le BE BEPG, maître d'œuvre de l'opération Rosselle 2, re-sollicité sur cette affaire, a transmis le 25 août 2025, une proposition de MOE pour la renaturation Bruchgraben dont le détail figure ci-dessous :

- | | |
|---------------------------------|------------------|
| - Mission principale : | 49 920.00 € TTC |
| - Missions annexes : | 14 900.00 € TTC |
| - Coût provisoire des travaux : | 416 000.00 € TTC |

Au vu du montant prévisionnel de cette étude, il a été convenu de relancer une consultation pour ce marché en date du 14 octobre 2025, avec une remise des offres pour le 13 novembre 2025.

Cinq entreprises ont répondu à savoir ANTEA France, ARTELIA, BEPG, SINBIOSCOP et EODD Ingénieurs Conseils.

Après analyse des offres, il a été décidé de retenir le Bureau d'Etude BEPG situé à Nancy – Technopôle de Nancy Brabois – 2, allée de Saint-Cloud, pour un montant de 41 600 € HT soit 49 920 € TTC.

Le Comité Syndical
décide

- de confier la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre à l'entreprise précitée pour un montant HT de 41 600 €,
- d'autoriser le Président et en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce marché et d'éventuelles décisions de poursuivre,
- de solliciter des subventions auprès des organismes publics.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DEBATS

M. SCHIRLE souhaite avoir plus d'informations sur les travaux à réaliser et pouvoir procéder à une visite sur place, une fois les travaux finis, afin de se rendre compte de l'impact visuel sur la nature.

Monsieur le Président indique qu'un diagnostic avait été réalisé en son temps afin de déterminer les travaux à entreprendre. Il pourra être présenté lors d'une prochaine séance du Comité Syndical.

Une fois les travaux terminés, une visite pourra être organisée. Il en sera de même pour les travaux de renaturation de la Rosselle, marché actuellement en cours et qui sera achevé en 2026.

M. KREVL interpelle le Président par rapport au lit de la Rosselle qui remonte sur le secteur de Hombourg-Haut et sollicite une intervention de curage.

Monsieur le Président lui indique qu'il n'est pas possible de raisonner secteur par secteur pour effectuer un curage. Il faut un aperçu plus large sur le cours d'eau sur plusieurs kilomètres parfois.

Par ailleurs, le curage d'un cours d'eau ne peut être autorisé (par la Police de l'Eau) que dans le cadre d'une procédure de déclaration sur la base d'un plan de gestion portant sur une échelle hydraulique cohérente.

FIN DE LA SEANCE : 19 H 05



Le Président
Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN